

CERREQ

Brief

BULLETIN DE RECHERCHE

OCTOBRE 1991

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

LA RÉUSSITE DES BACHELIERS PROFESSIONNELS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

6 400 élèves ont obtenu le bac professionnel en 1988. Un peu plus de 4 000 ont choisi d'entrer directement dans la vie active. Deux ans après, leur situation professionnelle est dans l'ensemble satisfaisante. Il est vrai qu'ils étaient encore peu nombreux et qu'ils ont bénéficié d'une conjoncture favorable de l'emploi (1988-1990). La finalité professionnelle de cette formation de niveau IV se confirme même pour les non-diplômés dont les acquis sont reconnus sur le marché du travail. Les bacheliers professionnels qui ont choisi de prolonger leurs études ont un parcours souvent difficile dans l'enseignement supérieur. Beaucoup abandonnent en cours de cycle et c'est dans les STS (sections de techniciens supérieurs) qu'ils réussissent le mieux. Dans l'ensemble, l'insertion professionnelle de cette promotion (diplômée ou non) s'opère sur des emplois d'ouvriers ou d'employés et pose la question du devenir du "bac pro" lorsqu'il aura pris toute son ampleur : correspondra-t-il à un nouveau niveau de qualification ou ne sera-t-il que la version modernisée des CAP-BEP ?

Créé en 1985 dans le cadre de la rénovation de l'enseignement technique, le baccalauréat professionnel poursuit son développement rapide au sein de l'objectif consistant à mener 80 % d'une génération au niveau du bac en l'an 2000. De 8 300 en 1988, le nombre de candidats inscrits au baccalauréat professionnel est passé à 45 000 en 1991. Dans le même temps le nombre de spécialités passait de douze à vingt-six. Préparé dans les lycées professionnels en collaboration étroite avec les entreprises, il permet à des diplômés du niveau V (CAP-BEP) d'obtenir le grade de

bachelier tout en étant pourvus d'une spécialisation professionnelle. Cette dernière est censée mieux répondre aux besoins de compétences engendrées par la mise en oeuvre des nouvelles technologies et des nouvelles formes d'organisation du travail, que celle des détenteurs des seuls CAP et/ou BEP. Ainsi, l'objectif premier du baccalauréat professionnel est-il de réactiver la finalité professionnelle du niveau IV que les BTn (baccalauréats technologiques) n'assuraient plus, puisque la quasi-totalité de ces bacheliers poursuivent désormais des études supérieures.

Une bonne insertion professionnelle

Les résultats de l'enquête du CEREQ (cf. encadré) sur la deuxième promotion de bacheliers professionnels (1988) confirment le bilan positif qui ressortait de l'analyse de la première promotion (1987).

L'insertion sur le marché du travail reste rapide : 90 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de six mois, 24 % sont restés chez l'employeur où ils avaient effectué leur stage (31 % pour les garçons qui prennent un emploi avant d'effectuer leur service national). Neuf mois après leur sortie du lycée, en février 1989, leur taux de chômage était de 12 % (10 % pour les hommes, 13 % pour les femmes) alors qu'il s'élevait à 17 % un an auparavant pour les bacheliers technologiques de 1987 arrivés directement sur le marché du travail (Lochet, Grelet, 1989). Vingt-huit mois après la sortie, en octobre 1990, le taux de chômage des bacheliers professionnels a légèrement diminué (10 %) ; 4 % ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an (1 % pour les hommes, 8 % pour les femmes ; ces taux s'élevaient pour les BTn de 1983 (1), et après trente mois, respectivement à 8 % et à 25 %). Il faut préciser que les années 1983-1986, à la différence de la période 1988-1990, étaient caractérisées par de moins bonnes conditions d'insertion professionnelle des jeunes.

Tableau 1
Indicateurs d'insertion professionnelle
des diplômés du baccalauréat professionnel 1988

	Spécial. industr.	Spécial. tertiaires	Total toutes spécialités		
			Hommes	Femmes	Ensemble
% en emploi en moins de six mois	90	90	90	90	90
% dont durée totale chômage supérieure à un an	2	6	1	8	4
% restés dans l'entreprise où ils avaient effectué leur stage	24	23	25	22	24
Taux de chômage en octobre 1990	8	12	9	12	10
Taux d'emploi sur CDI en octobre 1990	74	76	75	75	75
Effectifs diplômés entrés dans la vie active après juin 1988	1 932	2 134	2 436	1 630	4 066

Source : CEREQ - Observatoire EVA

La vitesse de l'insertion ne varie guère selon les spécialités de formation ou le sexe (tableau 1), par contre les oppositions industriel/tertiaire et homme/femme structurent fortement la qualité de l'insertion. Les hommes (à 73 % dans les spécialités industrielles) accèdent plus souvent à un premier emploi sur contrat à durée indéterminée (CDI) que les femmes (à 91 % dans les spécialités

(1) La comparaison avec les BTn 1988 n'a pu être effectuée par manque d'effectifs, 84 % des bacheliers technologiques étant en poursuite d'études dès l'année scolaire suivante.

tertiaires). 23 % d'entre elles se trouvent en "mesures jeunes" lors du premier emploi, contre seulement 9 % pour les hommes. Toutefois, elles se stabilisent assez rapidement. En octobre 1990, soit un peu plus de deux ans après l'obtention du diplôme, les filles connaissent un taux d'emploi sur CDI identique à celui des hommes (75 %). Le moment où intervient le service national (avant ou après le premier emploi) influe notablement sur le statut du premier emploi des garçons. Pour ceux qui sont libérés des obligations militaires lors de leur première entrée sur le marché du travail, le taux d'emploi sur CDI atteint 53 % ; il n'est que de 26 % pour ceux qui s'insèrent avant le service national.

L'enquête sur les inscrits aux baccalauréats professionnels de 1988 a été menée par voie postale en octobre-novembre 1990, avec un premier envoi suivi de deux relances auprès des non-répondants. 8 400 adresses ont été ainsi collectées par les services statistiques du ministère de l'Éducation nationale. Près de 4 600 jeunes ont répondu à cette enquête. Le taux brut de réponses s'élève à 55 % et le taux net à 59 %. Les effectifs se répartissent ainsi :

	Effectifs inscrits
Spécialités industrielles	
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	1 511
Productique mécanique (*)	524
Équipements et installations électriques (*)	876
Maintenance de l'audiovisuel électronique	568
Autres (*)	459
Total industriel	3 738
Spécialités tertiaires	
Bureautique option secrétariat (*)	1 312
Bureautique option comptabilité (*)	1 489
Vente représentation	1 378
Autres	448
Total tertiaire	4 607
Ensemble	8 345

() La promotion 1988 du baccalauréat professionnel comprend douze spécialités, soit sept spécialités nouvelles par rapport à la première promotion. Les "autres spécialités" regroupent des spécialités nouvelles ou non, à effectifs faibles :*

- pour les spécialités industrielles : construction et réparation en carrosserie ; maintenance des réseaux bureautique et télématique et une nouvelle spécialité productique matériaux souples ;
- pour les spécialités tertiaires : bâtiment option études de prix - organisation et gestion de travaux ; exploitation transport, toutes deux étant de nouvelles spécialités.

Lors de cette enquête, un échantillon de 2 400 jeunes inscrits aux baccalauréats techniques (F1, F2, F3, G1, G2, G3) a été interrogé afin de comparer les débuts de vie active ou les poursuites d'études des deux populations. Environ 1 400 jeunes ont répondu ; les taux de réponses sont similaires à ceux obtenus pour les baccalauréats professionnels.

Deux pôles dominants pour l'emploi : ouvriers, employés

En regard du critère d'accès aux professions intermédiaires, le baccalauréat professionnel est moins performant que les baccalauréats technologiques, exception faite des spécialités "maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC)" et "vente représentation".

La majorité des diplômés des spécialités industrielles s'insère dans un premier temps sur des emplois d'ouvriers (48 % d'OQ, 22 % d'OS) mais les premières mobilités conduisent à un reclassement de 55 % d'OS (36 % deviennent OQ, 4 % employés et 15 % techniciens) et 12 % d'OQ accèdent aux professions intermédiaires qui regroupent 30 % des derniers emplois. Cette mobilité professionnelle ascendante concerne en priorité les jeunes qui ont débuté par des emplois d'ouvriers précaires et les garçons embauchés avant leur service national. Les résultats s'avèrent plus favorables que dans le cas des BEP et CAP. Si l'on se réfère aux seuls emplois d'ouvriers occupés par ces jeunes, il ressort que, neuf mois après la sortie du système éducatif pour les diplômés du BEP ou du CAP, la proportion d'ouvriers qualifiés était de 44 % (en mars 1989) contre 69 % pour les bacheliers professionnels de 1988 des spécialités industrielles.

Tableau 2
L'emploi des diplômés du baccalauréat professionnel 1988

	Spécialités industrielles		Spécialités tertiaires					
	Prem. emploi	Dern. emploi (*)	Premier emploi			Dernier emploi (*)		
			H	F	Ens.	H	F	Ens.
Prof. interm.	21	30	30	11	17	40	11	20
Employés	8	8	54	86	76	48	87	75
Ouvriers	70	61	14	2	6	11	2	5
Autres	1	1	2	1	1	1	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 790	1 817	608	1 433	2 041	612	1 409	2 021
Taux d'ouvr. qualif. (OQ/OQ + OS)	69	82	—	—	—	—	—	—
Salaires mensuels nets (en francs)	5 100	6 600	5 200	4 500	4 700	6 800	5 700	6 000

Source : CEREPQ - Observatoire EVA

(*) Dernier emploi : il s'agit de l'emploi occupé à la date de l'enquête (15 octobre 1990), ou du dernier emploi occupé pour ceux qui ne sont pas en emploi à la date de l'enquête.

Les diplômés des spécialités tertiaires deviennent très largement employés. 19 % des employés masculins accèdent, après mobilité, à une profession intermédiaire. Par contre, les filles subissent un fort déclassement : 37 % de celles qui sont classées dans les professions intermédiaires au premier emploi se retrouvent employées au dernier emploi, catégorie qui représente alors 87 % des emplois féminins contre seulement 48 % des emplois masculins. Ce phénomène de mobilité négative chez les filles semble résulter d'une recherche prioritaire d'un emploi sur CDI. En effet, la moitié des premiers emplois féminins classés professions intermédiaires sont à statut précaire. Les bachelières professionnelles qui y accèdent ont du mal à s'y maintenir ; cette caractéristique est partagée par les bachelières générales et technologiques (Blondet, Thiesset, 1991).

Les non-diplômés du baccalauréat professionnel

L'obtention ou non du diplôme discrimine fortement l'insertion professionnelle des élèves préparant un BEP ou un CAP. Par contre, le processus d'insertion du petit nombre de ceux qui ont échoué au baccalauréat professionnel n'est pas nettement différencié de celui des détenteurs du diplôme. Même si leur taux de chômage deux ans après la sortie est légèrement plus élevé (14 % contre 10 % pour les diplômés), l'accès à l'emploi des non-diplômés est aussi rapide que celui des diplômés. La prééminence du diplôme se mesure plus clairement sur l'échelle des classifications professionnelles des emplois. Les non-diplômés accèdent moins souvent aux professions intermédiaires (14 % des derniers emplois contre 25 % pour les diplômés). Le taux d'ouvriers qualifiés (64 % au premier emploi, 69 % pour les diplômés) témoigne par ailleurs de la reconnaissance par les entreprises d'une compétence professionnelle des non-diplômés. Il est vrai que ne pas détenir le baccalauréat professionnel ne signifie pas que l'intéressé ne dispose pas de certification professionnelle. En effet, les non-titulaires du "bac pro" demeurent des diplômés du niveau V, ils possèdent tous un BEP, souvent cumulé à un CAP. Ayant bénéficié de deux années scolaires supplémentaires agrémentées d'un véritable (2) stage de formation en entreprise, ces atouts leur permettent d'éviter l'exclusion du marché du travail que connaissent de plus en plus les non-diplômés du niveau V.

Poursuite d'études : des résultats contrastés selon les filières

La poursuite d'études des bacheliers professionnels s'opère généralement vers l'enseignement supérieur court, celui-là même qui leur offrira les meilleures chances de réussite contrairement aux premiers cycles universitaires où l'échec prévaut.

En 1988, 32 % (28 % en 1987) des bacheliers professionnels ont entrepris de poursuivre des études dès l'année scolaire suivante contre 65 % qui se sont présentés directement sur le marché du travail, les 3 % restants ayant rejoint le système éducatif en 1989 ou 1990. Ces poursuites d'études des bacheliers professionnels résultent d'un processus valorisant de poursuite d'études qui a permis aux titulaires de CAP/BEP d'acquérir le titre - encore prestigieux socialement - de bachelier, qui leur ouvre désormais la porte de l'enseignement supérieur. Comment s'étonner dès lors que la réussite au diplôme

(2) Les élèves de BEP ou CAP bénéficient de petits stages appelés aussi "séquences éducatives" (d'une durée de quinze jours) à chaque fin d'année scolaire ; et contrairement au stage accompli par les élèves de "bac pro", ils ne sont pas intégrés au processus de formation initiale.

entraîne près d'un tiers des bacheliers professionnels à retarder leur entrée dans la vie active et à s'engager plus avant vers le niveau III de formation afin d'optimiser à terme leur insertion professionnelle.

Une majorité de bacheliers professionnels s'oriente en STS (57,5 % de ceux qui ont poursuivi des études) où l'on note une identité presque totale entre la spécialité du bac et celle de STS, poursuivant ainsi en aval le lien étroit existant en amont entre la spécialité de BEP et celle du baccalauréat professionnel. Un nombre non négligeable choisit l'université (19,5 % en premier cycle, 7,5 % en IUT) tandis que 15,5 % se dirigent vers d'autres établissements.

La comparaison avec la première promotion de 1987 atteste d'une évolution favorable. En effet, le taux d'abandon dès la première année d'études (STS, IUT et premier cycle confondus) passe de 33 % à 20 %, mais reste très supérieur à celui enregistré par les BTn : 8,5 %. Sur le critère d'obtention ou non d'un diplôme de niveau "bac + 2" (BTS, DUT, DEUG) en deux ans, l'écart est aussi significatif entre les baccalauréats professionnels et les BTn : respectivement 34,5 % et 44,5 % obtiennent une certification "bac + 2" en deux ans. Cependant, il convient à ce stade d'opérer une différenciation selon les filières, les STS se distinguant fortement des premiers cycles universitaires.

Le taux d'abandon des bacheliers professionnels en première année de STS se limite à 14 % et atteint 36 % en première année de DEUG. 42 % des bacheliers professionnels entrant en STS ont obtenu le BTS en deux ans, contre 52 % pour les bacheliers technologiques. Cependant, une analyse plus fine par spécialité de formation permet de relativiser ces résultats. De 17 points pour les spécialités industrielles, l'écart entre les BTn et les baccalauréats professionnels n'est plus que de 7 points pour les spécialités tertiaires ; il s'inverse même en faveur des baccalauréats professionnels pour la spécialité "bureautique secrétariat" (60 % de réussite en deux ans pour les baccalauréats professionnels, 50 % pour les BTn).

En premier cycle universitaire, la réussite reste marginale aussi bien pour les "bacs pro" que pour les BTn. Seulement 10 % des bacheliers professionnels obtiennent le DEUG en deux ans (18,5 % pour les BTn). Les STS, dont l'enseignement offre un encadrement voisin de celui des lycées professionnels, s'accordent mieux que les études

universitaires avec la formation initiale des bacheliers professionnels.

*

* *

Derrière ces résultats somme toute favorables, il est possible que se développe un processus de substitution des bacheliers professionnels aux diplômés de CAP et de BEP. Si tel était le cas, les débouchés de ces derniers vers des emplois d'ouvriers et d'employés, postes d'accueil privilégiés des bacheliers professionnels, se restreindraient. Les déclassements subis par une proportion croissante des détenteurs de certification de niveau V pourraient donc s'amplifier au rythme du développement des baccalauréats professionnels. Ce processus est conditionné :

- par la permanence ou non du choix des politiques de gestion de main-d'oeuvre des entreprises qui ont favorisé ces dernières années le niveau IV de formation dans leurs recrutements ;

- par le choix que feront les futures promotions de bacheliers professionnels face à l'alternative qui leur est proposée à la sortie du lycée : insertion professionnelle immédiate ou poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Pierre Hallier

avec la collaboration de Christine Thiesset

BIBLIOGRAPHIE

- Agulhon C., *La bureautique : une nouvelle filière de formation pour un nouveau type d'emploi - Le cas du baccalauréat professionnel*, ADEP, 1990.
- Blondet D., Thiesset C., "Le bac et l'emploi", *CEREPQ BREF* n°65, mai 1991.
- Charlot A., Locht J.-F., Pottier F., Pouch Th., "Diplôme et entrée dans la vie active", *Regards sur l'actualité* n°167, La Documentation française, janvier 1991.
- Esquieu P., "Les mutations du lycée professionnel", *Éducation et Formation* n°26, 1991.
- Guilliet B., Pottier F., Thiesset C., "La première promotion des bacheliers professionnels : leur situation professionnelle deux ans après", *CEREPQ BREF* n°50, janvier 1990.
- Kirsch J.-L. et alii, *Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels, Dossier formation et emploi*, Collection des études n°49, CEREPQ, mai 1989.
- Lochet J.-F., Grelet Y., "En sortant de l'école qu'ont-ils rencontré ?", *CEREPQ BREF* n°47, octobre 1989.